



Distr. GENERALE

GC.2/1
15 mai 1986

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE GENERALE

Deuxième session
Bangkok, 9-13 novembre 1987

RAPPORT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
15 mai 1986

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1	2
<u>Chapitre</u>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE	2 - 11	2
II. NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS	12	3
III. ADOPTION DU RAPPORT	13	4
Annexe: Documents soumis au Conseil à sa première session extraordinaire		5

V.86-56520 3111B

Distr.: 30 mai 1986

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa première session extraordinaire est présenté à la Conférence générale conformément à l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les comptes rendus analytiques dans lesquels sont consignés les débats du Conseil.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

2. La première session extraordinaire du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, le 15 mai 1986 (une séance plénière - voir IDB/S.1/SR.1).

Participation

3. Sur les 53 membres du Conseil, les 51 membres suivants étaient représentés à la session : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burundi, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Malaisie, Maurice, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zaïre et Zambie.

4. Les 27 Etats Membres ci-après de l'ONUDI ont également participé à la session : Algérie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Danemark, Ethiopie, Finlande, Guatemala, Iran (République islamique d'), Israël, Koweït, Liban, Luxembourg, Maroc, Oman, Panama, Pays-Bas, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Trinité-et-Tobago, Viet Nam et Yougoslavie.

5. L'autre Etat ci-après était représenté par des observateurs : Saint-Siège.

6. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session en tant qu'observateur.

7. Les entités ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentées : Office des Nations Unies à Vienne, Programme des Nations Unies pour le développement.

8. Les institutions spécialisées et apparentées ci-après étaient représentées : Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation internationale du Travail.

9. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Comité consultatif juridique afro-asiatique, Communauté économique européenne, Ligue des Etats arabes.

Ouverture de la session

10. En l'absence de M. E. M. Roethlisberger (Suisse), la première session extraordinaire a été ouverte par M. T. Wernly (Suisse).

Ordre du jour

11. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la première session extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination des directeurs généraux adjoints
4. Rapport de la première session extraordinaire
5. Clôture de la première session extraordinaire

II. NOMINATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

12. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général concernant la nomination de directeurs généraux adjoints (IDB/S.1/2), d'un additif sur les considérations financières pertinentes (IDB/S.1/2/Add.1) et d'un projet de décision présenté par le Directeur général (IDB/S.1/L.1). Le Conseil a adopté la décision suivante* :

IDB/S.1/Dec.1. NOMINATION DES DIRECTEURS
GÉNÉRAUX ADJOINTS

Le Conseil du développement industriel, conformément à l'Article 11.5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et à sa décision IDB.1/Dec.11 du 15 novembre 1985 et après avoir examiné les cinq candidatures recommandées par le Directeur général pour les cinq postes de directeur général adjoint ainsi que les incidences financières exposées dans les documents IDB/S.1/2 et Add.1, a approuvé la nomination des personnalités dont les noms suivent comme directeurs généraux adjoints chargés des départements ci-après, pour un mandat de deux ans à compter du 1er juillet 1986 :

<u>Directeur général adjoint</u>	<u>Département</u>
M. Louis Alexandrenne (Sénégal)	Département des relations extérieures, de l'information et des services des langues et de la documentation
M. Charles S. Warner (Etats-Unis d'Amérique)	Département de l'administration
M. Horst Paul Friedrich Wiesebach (République fédérale d'Allemagne)	Département de l'élaboration des programmes et des projets
M. Anatoli A. Vassiliev (Union des Républiques socialistes soviétiques)	Département des opérations industrielles
M. Fernando Simões Souto (Brésil)	Département de la promotion industrielle des consultations et de la technologie

* Les déclarations se rapportant à l'adoption de cette décision sont résumées dans le compte rendu analytique IDB/S.1/SR.1.

III. ADOPTION DU RAPPORT

13. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB/S.1/L.2) et a adopté le rapport dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en mettre au point la version définitive.

Annexe

DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL
A SA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
IDB/S.1/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB/S.1/2	3	Nomination de directeurs généraux adjoints. Note du Directeur général
IDB/S.1/2/Add.1	3	Nomination de directeurs généraux adjoints. Note du Directeur général. Additif. Considérations financières
		* * *
IDB/S.1/CRP.1		UNIDO Secretariat Staff
		* * *
IDB/S.1/INF.1		Liste des participants